ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Samoa

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-04-21

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 39.9%	B - 27.7%	C - 32.4%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 29 juin 2021	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2040	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Non

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 31 décembre 2025
1.3	Points d'information	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
1.4	Notification	B	au plus tard le 29 juin 2021	au plus tard le 29 juin 2021
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 29 juin 2020
5.2	Rétention	B E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 29 juin 2020
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2017
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	C	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2025

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 30 juin 2019	au plus tard le 31 décembre 2025
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
7.3	Séparation de la mainlevée	B E	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2020
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 22 février 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 22 février 2023	au plus tard le 31 décembre 2027
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 22 février 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2019
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C B»C E	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 décembre 2025
9	Mouvement des marchandises	B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 29 juin 2021
10.1	Formalités	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2027
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 décembre 2040
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 29 juin 2019
11	Transit	B	au plus tard le 29 juin 2019	au plus tard le 29 juin 2019
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/WSM/2	2021-06-30	Articles 1.4, 10.6.2, 12.2.2

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/WSM/1/Add.2	2020-06-30	Category B notification - Addendum 2 - extension of time request
G/TFA/N/WSM/1/Add.1	2019-08-20	Categories B and C notification - Addendum - extension of time request
G/TFA/N/WSM/1	2018-08-28	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/SAM/1	2015-11-02	Category A notification

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Politique/cadre juridique
• Réalisation d'une étude pour inventorier tous les renseignements commerciaux disponibles en ligne; identification des lacunes et évaluation du degré de préparation du Samoa pour avoir un portail/site Web dédié aux renseignements commerciaux; analyse des coûts et des avantages. Élaboration d'une politique et des dispositions législatives nécessaires concernant le mandat et le processus de publication des renseignements; et mise en ligne de ces renseignements
Procédures
• Révision des procédures opérationnelles normalisées obsolètes
Ressources humaines/formation
• Formation du personnel affecté aux services informatiques en matière de conception, de développement et de tenue à jour de sites Web
• Formation des fonctionnaires des douanes en matière de mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées
• Formation adaptée des fonctionnaires et du secteur privé
Technologies de l'information et de la communication
• Conception et tenue à jour d'un portail de renseignements commerciaux (TIP)
Infrastructure
• Mise en place du matériel et des programmes logiciels appropriés pour les organismes présents aux frontières
Consultations/sensibilisation du public
Consultations avec les parties prenantes au sujet du TIP envisagé

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

4.1 (a), (b)
4.2
4.3
4.4 (a), (b), paragraph
4.5
4.6

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Fonctionnement
• Assistance financière (et soutien technique si nécessaire) requise pour l'établissement initial et le fonctionnement de l'Autorité des recours douaniers pour les 5 premières années

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire*

C

6.3.1
6.3.2
6.3.3
6.3.4 (a), (b)
6.3.5
6.3.6
6.3.7

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes en matière de mise en œuvre et d'application de cette disposition

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

C

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
30 juin 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes et des organismes responsables des quarantaines et de la biosécurité, et des organismes présents aux frontières en matière de mise en œuvre et d'application de cette disposition
Technologies de l'information et de la communication
• Renforcement des capacités technologiques des fonctionnaires des douanes pour la mise en œuvre de cette disposition
Infrastructure
• Modernisation de l'infrastructure et des systèmes existants des douanes et des organismes présents aux frontières pour faciliter le traitement avant arrivée
• Modernisation et amélioration de l'infrastructure existante en matière de quarantaine et de biosécurité pour faciliter le traitement avant arrivée

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Politique/cadre juridique
• Examen des systèmes et politiques en place. Détermination de la faisabilité et des ressources requises pour établir et faire fonctionner un système de paiement par voie électronique
Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes et des organismes responsables des quarantaines et de la biosécurité, et des organismes présents aux frontières en matière de paiement électronique
Technologies de l'information et de la communication
• Renforcement des capacités technologiques des organismes présents aux frontières et des organismes publics nécessaires à la mise en œuvre d'un système de paiement par voie électronique
Infrastructure
• Conception et installation des technologies et du matériel appropriés pour la mise en place d'un système de paiement par voie électronique

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Cadre juridique
• Examen/développement du fondement juridique pour renforcer la coordination et la collaboration entre les organismes présents aux frontières en matière d'identification des risques et d'application de la gestion des risques
Politique
• Élaboration d'une politique de gestion des risques, avec des pourcentages cibles pour les cargaisons à faible/haut risque
• Élaboration d'un plan de formation pour les fonctionnaires des douanes et des organismes responsables des quarantaines et de la biosécurité, et des organismes présents aux frontières en matière de gestion des risques, l'accent étant mis sur l'application de la gestion des risques
Procédures
Examen et élaboration des procédures nécessaires
Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes et responsables des quarantaines et de la biosécurité en matière de gestion des risques, en utilisant les données concernant les transactions provenant du système SYDONIA
• Formation et perfectionnement du personnel des organismes présents aux frontières en matière d'identification des risques et d'établissement de profils de risques
Technologies de l'information et de la communication
Renforcement des capacités technologiques des organismes présents aux frontières nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure/d'un système adapté de gestion des risques
Infrastructure
• Fourniture de matériels d'inspection non intrusifs
• Fourniture des technologies et du matériel appropriés pour aider à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques adapté

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Cadre juridique
• Élaboration/examen des dispositions législatives et des politiques pertinentes en matière de contrôle après dédouanement
Politique
• Élaboration d'une politique et d'une procédure d'évaluation de la conformité reliant la connectivité et la gestion des risques
• Élaboration d'un plan/module de formation des fonctionnaires et agents des douanes au concept de "respect des dispositions en connaissance de cause" et de formation des groupes ciblés
• Élaboration d'une méthode/d'une approche pour la conduite d'une évaluation nationale annuelle de la conformité
Procédures
Élaboration et mise à jour de procédés et de procédures incorporant les aspects suivants du contrôle après dédouanement:
• Élaboration d'une politique et d'une procédure d'évaluation de la conformité reliant la connectivité et la gestion des risques
• Élaboration d'un module de formation des douanes et des agents au concept de "respect des dispositions en connaissance de cause" et de formation des groupes ciblés
• Élaboration d'une méthode/d'une approche pour la conduite d'une évaluation annuelle de la conformité à l'échelle nationale pour le Samoa
• Réalisation d'évaluations annuelles de la conformité
• Formation des agents des douanes pour qu'ils se servent du contrôle après dédouanement comme d'un instrument d'évaluation de la conformité
Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes pour qu'ils se servent du contrôle après dédouanement comme d'un instrument d'évaluation de la conformité
• Développement des compétences et des connaissances des fonctionnaires des douanes et des agents des organismes présents aux frontières en matière d'analyse des données
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes responsables du contrôle après dédouanement aux techniques et méthodes de contrôle
Technologies de l'information et de la communication
• Renforcement des capacités technologiques des organismes présents aux frontières nécessaires à la mise en œuvre du contrôle après dédouanement
Infrastructure
• Fourniture des technologies et du matériel appropriés pour aider à la mise en œuvre du contrôle après dédouanement

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Cadre juridique
• Élaboration des dispositions législatives et des politiques pertinentes permettant l'établissement d'un programme d'opérateurs agréés
Politique
• Élaboration d'une politique relative aux opérateurs agréés
Procédures
• Élaboration de procédures et définition de critères appropriés pour l'évaluation des opérateurs agréés qui remplissent les critères spécifiés dans le cadre du programme d'opérateurs agréés
Ressources humaines/formation
Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes et des responsables des quarantaines à la mise en œuvre du programme d'opérateurs agréés

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **7.8.2 (a), (b), (c), (d)** **7.8.3**	**Date indicative de mise en oeuvre** 22 février 2020	**Date définitive de mise en oeuvre** 31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Cadre juridique/politique
• Élaboration des dispositions législatives et des politiques pertinentes
Procédures
• Révision des procédures opérationnelles normalisées obsolètes
Ressources humaines/formation
• Formation des fonctionnaires des douanes et des agents des organismes présents aux frontières en matière de dédouanement des cargaisons commerciales dans les aéroports
• Formation des fonctionnaires des douanes à la mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées
Infrastructure
• Matériel approprié requis, comme des appareils à rayons X, des scanners et des ordinateurs pour les organismes présents aux frontières

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2019

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2027

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Politique
• Soutien aux douanes pour accélérer la publication et l'activation du nouveau projet de procédures dans le cadre du programme de modernisation
Technologies de l'information et de la communication
• Renforcement des capacités technologiques des fonctionnaires des douanes et des organismes présents aux frontières pour garantir que le système ASYCUDA World soit pleinement mis à profit
Infrastructure
• Modernisation du système douanier et de l'infrastructure douanière actuels pour mettre en œuvre cette disposition

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2040

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Cadre juridique
• Examen/élaboration des dispositions législatives pertinentes pour faciliter la création d'un guichet unique national complet
• Examen de la conformité
• Élaboration de mémorandums d'accord avec d'autres organismes pour renforcer la coopération
Politique
• Réalisation d'une étude de faisabilité pour analyser la viabilité d'un système de guichet unique national
• Élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre du guichet unique
Procédures
• Élaboration de procédures et de procédés appropriés pour faciliter la mise en œuvre du guichet unique
Ressources humaines/formation
• Renforcement des capacités et formation des fonctionnaires des douanes et des organismes présents aux frontières à la mise en œuvre d'un système de guichet unique
• Renforcement des capacités des autres organismes publics et du secteur privé en matière de mise en œuvre d'un système de guichet unique
Technologies de l'information et de la communication
• Examen des politiques nationales en matière de TIC pour faciliter la mise en œuvre d'un guichet unique
• Renforcement et amélioration des capacités technologiques des organismes présents aux frontières et des organismes publics nécessaires à la mise en œuvre du guichet unique
Infrastructure
• Fourniture des technologies et du matériel appropriés pour aider à la mise en œuvre du guichet unique

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 15 novembre 2026
Mis à jour le 25 mars 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org